

3

Une rupture de la dynamique de croissance du marché

Pour la première fois depuis dix ans, la « Taxe Soda » a rompu la dynamique de croissance du secteur des BRSA, entraînant une baisse des volumes vendus de 2,2%¹. Cette rupture de dynamique contribue à rendre le territoire français moins attractif en Europe pour l'emploi et l'investissement.

Cette hausse des prix a induit dans certains cas une hausse des importations des BRSA, pouvant être jusqu'à

6 fois supérieures à celles des années précédentes.

Plusieurs facteurs, tels que la météo ou la hausse des coûts des matières premières, ont contribué, dans une moindre mesure, à ce retournement de tendance. **Intervenue dans un contexte économique difficile et instable, la taxe et son impact sur les prix ont joué un rôle déterminant.**

¹ Extrait de l'étude d'impact de la taxe sur les boissons rafraîchissantes réalisée par les instituts Symphony IRI et Kantar Worldpanel en 2013.

À noter

L'industrie compte 38 sites de production, et emploie directement 5 000 salariés en France, auxquels s'ajoutent 48 200 emplois indirects (fournisseurs, distributeurs, transporteurs, restaurateurs). Son impact socio-économique, notamment dans l'économie locale, doit être préservé.

Au-delà de ce rôle économique, le secteur des BRSA s'engage dans le domaine de la nutrition :

- en proposant une offre variée de boissons sucrées, moins sucrées et sans sucres ;
- en informant les consommateurs *via* un étiquetage nutritionnel clair, précis et détaillé ;
- en promouvant le sport et l'activité physique *via* des partenariats et des actions de proximité.

ANALYSE DU SNBR - JUIN 2013

“ La Taxe Soda ” Un an après

Votée en 2011 dans le cadre de la loi de Finances, la « Taxe Soda » est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Elle prévoit une contribution spécifique sur les Boissons Rafraîchissantes Sans Alcool (BRSA) à sucres ajoutés et les boissons avec édulcorants de synthèse.

Selon l'exposé original des motifs, elle « vise, en augmentant le prix de ces produits, à dissuader le consommateur et à l'orienter vers d'autres types de boissons ».

Depuis sa mise en œuvre, la taxe a eu trois impacts :

1 →

Une baisse du pouvoir d'achat touchant les foyers les plus modestes

2 →

Une absence de changement de comportements des consommateurs

3 →

Une rupture de la dynamique de croissance du marché

1

Une baisse du pouvoir d'achat touchant les foyers les plus modestes

Présents dans 9 foyers sur 10, les BRSA sont des produits populaires accessibles, que les Français consomment même en temps de crise. Ce sont des « petits plaisirs » du quotidien, auxquels les Français sont attachés.

C'est ce que montre une étude Kantar Worldpanel commanditée par le SNBR. Dans ce contexte, la « Taxe Soda » a eu un fort effet inflationniste. **Le prix des BRSA a augmenté en moyenne de 6,3 %¹**, hausse comparée à une inflation de 2,8 %¹ et une hausse de 2 %¹ du prix des produits de grande consommation.

Cette hausse du prix des BRSA a coûté près de 90 millions d'euros¹ aux Français en 2012.

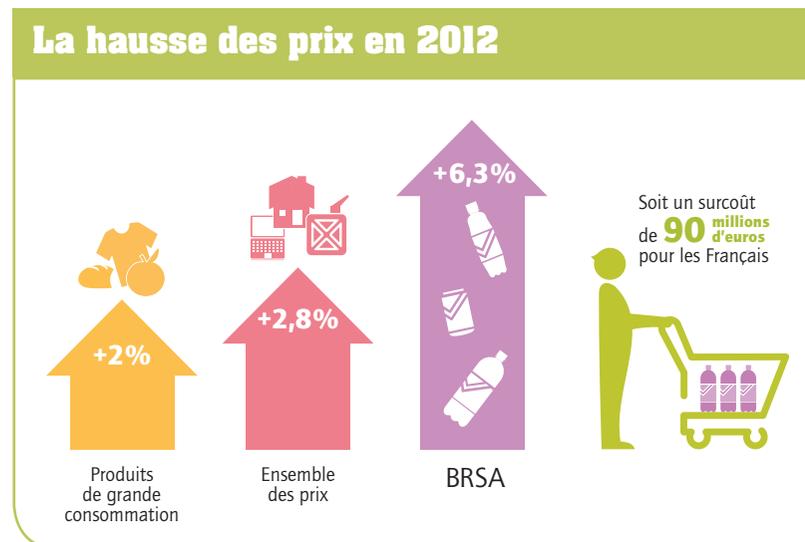
Rappelons qu'en 2012, pour la première fois depuis 1984, le pouvoir d'achat des Français a aussi reculé de 0,9 %².

Cet impact de la « Taxe Soda » sur le pouvoir d'achat a pesé en particulier sur les foyers modestes. La taxe a induit une hausse de près de 9 %¹ de leurs dépenses.

Or ces foyers sont ceux dont la part des dépenses alimentaires dans leur budget est la plus élevée.

¹ Extrait de l'étude d'impact de la taxe sur les boissons rafraîchissantes réalisée par les instituts Symphony IRI et Kantar Worldpanel en 2013.

² Insee, « Les comptes de la Nation en 2012 ».



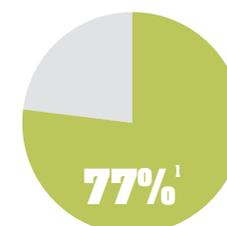
2

Une absence de changement de comportements des consommateurs

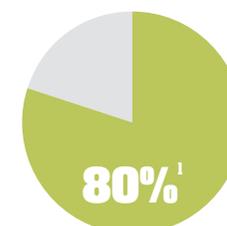
Populations plus particulièrement exposées au problème de l'obésité, les foyers modestes et les adolescents n'ont que très peu diminué leur consommation. Dans les familles, les adolescents n'ont bu que 5 cl de moins par semaine.

Les foyers français ont baissé en moyenne leur consommation de 3 calories¹ par jour (source Kantar Worldpanel). Pour mémoire, la recommandation des apports caloriques journaliers est comprise entre 2 000 et 2 500 calories et, en moyenne, les boissons rafraîchissantes représentent moins de 3,5%² des apports caloriques totaux des Français.

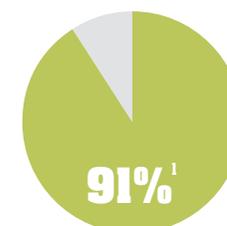
Les ménages français, en grande majorité, ne comprennent ni l'objectif, ni l'utilité de la taxe.



des ménages estiment que la taxe impacte leur pouvoir d'achat



des ménages perçoivent la taxe comme inutile



des ménages pensent que la taxe est un impôt déguisé



en moins consommées en 2012 par jour et par foyer

¹ Extrait de l'étude d'impact de la taxe sur les boissons rafraîchissantes réalisée par les instituts Symphony IRI et Kantar Worldpanel en 2013.

² Enquête CCAF 2010 « Comportements et consommations alimentaires en France en 2010 », réalisée par le CREDOC.